

# Convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers

RS 0.172.030.4; RO 1973 347

I

## Liste des autorités étrangères compétentes pour délivrer l'apostille en vertu de l'art. 3, al. 1, de la Convention<sup>1</sup>

II

## Champ d'application le 10 octobre 2011, complément<sup>2</sup>

Etats parties	Ratification Adhésion (A) Déclaration de succession (S)	Entrée en vigueur
Albanie <sup>a</sup>	3 septembre 2003 A	9 mai 2004
Azerbaïdjan <sup>b</sup>	13 mai 2004 A	2 mars 2005
Bosnie et Herzégovine*	1 <sup>er</sup> octobre 1993 S	6 mars 1992
Equateur*	2 juillet 2004 A	2 avril 2005
Espagne*	27 juillet 1978	25 septembre 1978
Kazakhstan*	5 avril 2000 A	30 janvier 2001
Kirghizistan <sup>c</sup>	15 novembre 2010 A	31 juillet 2011
Pays-Bas		
Curaçao <sup>3</sup>	1 <sup>er</sup> mars 1967 A	30 avril 1967
Partie caraïbe (Bonaire, Sint Eustatius et Saba) <sup>3</sup>	1 <sup>er</sup> mars 1967 A	30 avril 1967
Sint Maarten <sup>3</sup>	1 <sup>er</sup> mars 1967 A	30 avril 1967

<sup>1</sup> La liste des autorités étrangères n'est pas publiée au RO. Les listes en français et en anglais pourront être consultées à l'adresse du site Internet de la Conférence de la Haye: [http://hcch.e-vision.nl/index\\_fr.php?act=conventions.authorities&cid=41](http://hcch.e-vision.nl/index_fr.php?act=conventions.authorities&cid=41) ou obtenues à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

<sup>2</sup> La présente publication modifie et complète celles qui figurent au RO 1973 352, 1976 477, 1977 765, 1978 210 1718, 1980 669, 1982 154, 1983 1175, 1986 175, 1987 317, 1988 1177, 1993 973, 1998 2318, 2003 2401, 2006 619, 2007 3345 et 2010 783.

Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE ([www.dfae.admin.ch/traites](http://www.dfae.admin.ch/traites)).

<sup>3</sup> Publication faisant suite à un changement du fonctionnement des relations constitutionnelles internes au sein du Royaume des Pays-Bas.

Etats parties	Ratification		Entrée en vigueur	
	Adhésion (A)	Déclaration de succession (S)		
Pérou <sup>d</sup>	13 janvier	2010 A	30 septembre	2010
Tonga*	28 octobre	1971 S	4 juin	1970
Ukraine	2 avril	2003 A	22 décembre	2003

## \* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet de la Conférence de La Haye: [http://hcch.e-vision.nl/index\\_fr.php](http://hcch.e-vision.nl/index_fr.php) ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

- a L'adhésion de l'Albanie n'a pas été acceptée par l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne et la Grèce.
- b L'adhésion de l'Azerbaïdjan n'a pas été acceptée par l'Allemagne.
- c L'adhésion du Kirghizistan n'a pas été acceptée par la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche et la Grèce.
- d L'adhésion du Pérou n'a pas été acceptée par l'Allemagne et la Grèce.